

Pièces à joindre obtenir une convention de stage

1. Pièces à joindre dans tous les cas

- Le certificat de scolarité pour l'année universitaire en cours. Les étudiants en césure pourront fournir leur certificat de scolarité après avoir remis la convention signée et les autres pièces jointes au bureau des stages. La convention ne sera signée qu'après la remise du certificat de scolarité.
- Joindre votre attestation d'affiliation à la sécurité sociale. Cette attestation doit impérativement couvrir l'intégralité de la période de stage.
- Si vous souhaitez recevoir votre convention par courrier : fournir 1 enveloppe grand format libellée à votre adresse et timbrée au tarif en vigueur pour un courrier de 100 grammes. Le cas contraire, il faudra venir chercher votre exemplaire et celui de votre organisme d'accueil directement au Bureau des Stages du SCUOIP.
- Votre organisme d'accueil peut aussi vous demander une attestation d'assurance de responsabilité civile qui vous couvre pour les dommages que vous pourriez causer lors de votre stage (par exemple si vous endommagez un équipement). Pour les stages se déroulant en France l'attestation est téléchargeable sur votre ENT (cf. point 2).

2. Pièces à joindre si vous partez à l'étranger pour tout ou partie de votre stage

✚ Si vous partez en Europe

- La carte européenne d'assurance maladie ou le récépissé de la demande.

✚ Si le siège social de l'organisme d'accueil / lieu du stage est à l'étranger

- Le document des informations utiles et pratiques du pays de l'organisme d'accueil / du lieu de stage paraphé et signé. Ce document vous sera fourni par le bureau des stages.
- Si vous êtes gratifié au-delà du minimum légal français (3.75€ de l'heure), Une attestation de l'organisme d'accueil précisant qu'ils ont pris une assurance pour le risque accident du travail et maladie professionnelle pour le stagiaire (cf. article 6.4 de la convention de stage).
- Le mail Ariane avec la mention manuscrite exigée (cf. inscription obligatoire sur l'application Ariane p.2)
- Prévenir la sécurité sociale de votre départ à l'étranger et nous fournir une copie de cette demande lorsque l'organisme d'accueil ne vous fournit pas de couverture sociale

✚ Assurance responsabilité civile et rapatriement

Les étudiants de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université qui ne seraient pas couverts individuellement par une assurance en responsabilité civile ou pour le rapatriement bénéficient des assurances responsabilité civile et rapatriement souscrites collectivement par Sorbonne Université. Cette assurance est valable uniquement pour les activités réalisées dans le cadre de Sorbonne Université.

Vous pouvez télécharger gratuitement une attestation de couverture sur votre ENT rubrique Outils (à droite) / Attestation d'assurance.

Si vous vous rendez : en Algérie, au Belarus, en Chine, à Cuba, aux Etats-Unis ou en Russie, le bureau des stages du SCUOIP se chargera d'effectuer une demande auprès de son assureur afin de récupérer l'attestation spécifique pour chacune de ces destinations. Votre gestionnaire vous remettra une copie de votre attestation une fois vos conventions signées par toutes les parties.

✚ Démarches complémentaires à suivre pour assurer sa couverture sociale à l'étranger

Les régimes de protection sont différents selon le pays d'accueil, y compris en Europe. Pour préparer votre séjour à l'étranger vous devez consulter le site du CLEISS pour connaître les démarches à accomplir pour assurer votre couverture dans le pays d'accueil : <http://www.cleiss.fr/particuliers/partir/stage/index.html>

Il est d'ailleurs recommandé de souscrire à l'assurance maladie volontaire de la « Caisse des Français de l'Étranger » (<http://www.cfe.fr/>).

Il est à noter également, que dans certains pays (ex : Etats-Unis, Canada, Asie, ...) les frais médicaux peuvent être très

élevés. Dans ce cas de figure, il est souhaitable de souscrire à une assurance privée en complément. Le cas échéant, nous en transmettrons une copie.

3. Procédure de sécurité obligatoire si le lieu de stage est à l'étranger

✚ Consulter le site internet du MEAE – Conseils aux voyageurs

Le ministère des Affaires Étrangères a mis en place un site dédié pour conseiller les voyageurs avant leur départ : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>

Chaque zone fait l'objet d'une fiche, classée par couleur selon le degré de risque du séjour. De plus, l'onglet « santé » de la fiche pays vous renseigne sur les dispositions médicales spécifiques.

Couleur de la zone	Classement du ministère	Procédure universitaire pour la convention de stage
Zone verte	Vigilance normale	L'inscription sur Ariane et la validation du Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD) de Sorbonne Université sont obligatoires quel que soit la zone, pour l'obtention de votre convention de stage.
Zone jaune	Vigilance renforcée	
Zone orange	Déconseillée sauf raison impérative	
Zone rouge	Formellement déconseillée	

✚ Inscription obligatoire sur l'application Ariane du ministère des Affaires Étrangères (quel que soit le pays d'accueil)

- Créez votre profil sur le site Ariane du ministère des Affaires Étrangères <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>
- Saisissez votre destination, les dates de votre séjour et validez votre voyage.
- Ariane vous envoie un courriel de confirmation de saisie de votre voyage. Prenez connaissance de l'ensemble des informations contenues dans le courriel et de ses pièces jointes.
- **Imprimez le courriel, inscrivez sur le courriel imprimé la mention manuscrite** : « *J'ai lu et compris l'ensemble des informations de l'application Ariane et de la fiche pays du ministère des affaires étrangères et je m'engage à ne pas me rendre dans les zones déconseillées.* » Signez-le et joignez-le à votre convention de stage.

✚ La validation du Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD) de Sorbonne Université est obligatoire. Pour l'obtenir, vous devez :

- Remplir le formulaire en ligne :
(FR) <https://inscriptions.upmc.fr/limefsd/index.php/962538?lang=fr>
(EN) <https://inscriptions.upmc.fr/limefsd/index.php/962538?lang=en>
- La réponse du FSD vous sera transférée par votre gestionnaire de conventions.

Attention, les documents devront nous être renvoyés trois semaines ouvrées avant le début du stage.

En cas de basculement en zone rouge du lieu de stage pendant le séjour, il sera vous demandé de mettre fin immédiatement au stage.

Vous devez suivre l'ensemble des dispositions médicales particulières décrites dans l'onglet « Santé » de la fiche du pays d'accueil.

4. Pièce à joindre pour les stages internes à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université

- Si vous êtes gratifié(e), **joignez une copie de l'annexe financière complétée et signée** qui vous sera remise par votre tuteur ou le gestionnaire de votre convention au sein de votre structure d'accueil.
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile.

5. Pièces à joindre pour les stages en période de césure

- La copie de l'accord sous réserve pour la demande de césure.